

INTITULE FORMATION

Formation d'actualisation des compétences des aides-soignants diplômés avant la réingénierie du diplôme d'Etat de 2021.

OBJECTIF

Cette formation vise une montée en compétences globale afin d'acquérir la posture nécessaire à la réalisation des soins ajoutés par la réingénierie de 2021 et vu l'arrêté du 26 février 2025.

PUBLIC

La formation s'adresse aux aides-soignants diplômés avant 2022 (Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant).

PREREQUIS

Diplôme d'Etat Aide-Soignant.

COMPETENCES ACQUISES

Savoir identifier l'état général de la personne afin d'adapter les activités de soin :

- Mesurer les paramètres vitaux permettant d'apprécier l'état de santé de la personne
- Relever et analyser les données issues de ces mesures par rapport à des normes
- Alerter en cas d'écart observé et tracer la donnée avec exactitude

Mettre en œuvre les nouveaux soins autorisés en situation aigüe :

- Mettre en œuvre les soins personnalisés en situation aigüe en collaboration avec l'infirmier et en lien avec l'équipe pluri-professionnelle à partir de l'évaluation de la situation
- Evaluer la qualité du soin réalisé
- Identifier les éléments à réajuster

Savoir analyser les différentes situations à risque :

- Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne
- Proposer et/ou mettre en œuvre des mesures de prévention relative à son champ d'intervention
- Evaluer les mesures mises en œuvre le cas échéant

CONTENU

Permettant de contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel :

- Rappels anatomie/physiologie en lien avec les paramètres cités dans le référentiel 2021
- Mesure qualitative et quantitative des paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de la personne
- Identification d'une donnée anormale ou d'un risque
- Alerte et mise en œuvre d'actions dans la limite du champ de compétences de l'aide-soignant
- Traçabilité des données avec exactitude
- Réalisation de soins autorisés en situation aigüe (aspiration trachéale, ECBU, glycémie capillaire, lavage oculaire et instillation de collyre, application de crèmes et de pommade...)

La formation comprend trois modules d'enseignements **conformément à l'arrêté du 26 février 2025** : programme sur le site internet.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Simulation
- Analyse de situations cliniques
- Travaux de groupe
- Cours magistraux
- Pédagogie active et réflexive

EVALUATION

Modalités d'évaluation des acquis en formation conformément à l'arrêté du 26 février 2025 :

- Pratique simulée en lien avec les mesures de paramètres
- Etude de situation en lien avec le raisonnement clinique
- Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée avec échange sur la qualité du soin réalisé

Critères d'évaluation :

- Conformité des modalités de recueil des données
- Pertinence de l'analyse des informations recueillies, des signes de fragilités ou vulnérabilités, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent
- Pertinence des actions et des transmissions
- Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques
- Analyse de la qualité du soin réalisé

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Une attestation d'acquisition des compétences est délivrée à l'issue de la formation si les évaluations des trois modules sont validées. En cas d'absence de validation, l'aide-soignant se verra délivrer une attestation de suivi de formation.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La formation permet d'actualiser les compétences des aides-soignantes, tant sur le raisonnement clinique que sur la gestion des risques, et de les former aux nouveaux actes de soins.

DUREE DE LA FORMATION

21 heures réparties en 3 modules de 7 heures

INTERVENANTS

Intervenants expérimentés dans leur domaine d'activité et dans l'enseignement : formateurs IFAS.

LIEU DE FORMATION

Campus Paramédical CHU Dijon

EFFECTIFS

La formation est ouverte pour 20 stagiaires maximum par session (minimum de 10 inscrits).

TARIFS

Tarif par participant pour les 3 jours : **500 euros par apprenant** ou **tarif collectif sur demande**

DELAIS ET MODALITES D'ACCES

Plusieurs sessions de formation sont organisées sur l'année : dates à consulter sur le site internet.

Inscription à confirmer auprès du service Formation Continue du Campus Paramédical au plus tard un mois avant le début d'une session avec justificatif de prise en charge employeur ou d'autofinancement.

Vous avez la possibilité d'effectuer une pré-inscription pour une session en nous contactant par mail, notamment si la prochaine session est complète ou si les dates ne sont pas encore publiées. Nous prendrons en compte votre demande dans la mesure des possibilités (en cas de désistement, ouverture d'une nouvelle session...).

NB : Pour les professionnels du CHU Dijon, toute demande d'inscription doit suivre la procédure institutionnelle en lien avec le Service Formation et Métiers du CHU Dijon. Aucune inscription, sans validation préalable du SFM CHU, ne sera assurée.

ACCESSIBILITE

L'Institut étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à nous contacter pour obtenir des informations.

Nous vous invitons à contacter le secrétariat Formations Continues ou l'un de nos référents handicap pour obtenir des [informations](#).

CONTACTS

Secrétariat Formations Continues – Inscription : 03 80 29 53 49

Mail : campusp-formationcontinue@chu-dijon.fr

Site(s) internet : [NOS FORMATIONS CONTINUES - CAMPUS PARAMÉDICAL](#)